



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SEANCE DU 24 MARS 2021*

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-quatre mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de Labenne, par application de l'article 6 de la loi du 14 Novembre 2020, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Présents** : tous les membres à l'exception de RONDET Chantal, DUSSES Jacques, GOYENECHÉ Olivier, ETCHEVERRY Anne qui avaient donné respectivement pouvoir à BELLOCQ Aurélien, DELPUECH Jean-Luc, CHESSOUX Stéphanie, PETITJEAN Jérôme.

**Secrétaire de séance** : TAUZIN Marie-France

Monsieur le Maire soumet le précédent compte-rendu à l'approbation des conseillers qui l'adoptent sans observation à l'unanimité.

Puis Monsieur le Maire informe que la délibération n° 2021-03-24-07/29 fera l'objet de deux votes distincts, l'un approuvant la demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR, l'autre approuvant le programme du projet d'aménagement des vestiaires et tribunes du stade à l'attention du Conseil Départemental.

Ensuite, Monsieur le Maire fait par des décisions qu'il a prises en vertu des pouvoirs que lui a conférés le Conseil Municipal.

Il s'agit du marché de travaux relatif à la phase II du Plan Plage, aménagement des Allées de l'Hélio Marin et des Pyrénées, et des aménagements dunaires respectivement confiés aux entreprises Laussu (lot 1- 136 423.87 € TTC et lot 2- 372 180.84 € TTC) et IDVERDE (lot 3 – 127 063.52 € TTC). Les travaux débiteront le 12 Avril prochain pour une livraison mi-juin.

De même, le Maire évoque un avenant de 26 189 € HT au marché charpente métallique pour les boxes, portant le marché à 278 043,00 € HT.



**2021-03-24-01/23 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Mme CHESSOUX, adjointe aux finances, présente la liste des subventions attribuées aux associations pour l'année 2021.

Celles-ci sont, dans l'ensemble, reconduites à l'identique de 2020, avec quelques ajustements, suivant, soit les manifestations envisagées en 2021, soit les aléas dus à la crise sanitaire.

Par ailleurs les aides aux associations scolaires (voyages, aides aux sports) sont maintenues sans tenir compte de la légère baisse des effectifs.

**Unanimité**

### 2021-03-24-02/24 – TARIFS TAXE DE SEJOUR 2022

Le Conseil Municipal approuve, à l'**unanimité**, la reconduction des tarifs de la taxe de séjour, à l'identique de 2021, pour l'exercice 2022.

### 2021-03-24-03/25– TARIFS TLPE 2022

Le Conseil Municipal approuve la reconduction des tarifs de la taxe locale sur la publicité des enseignes pour l'exercice 2022. Il n'y a pas d'augmentation. Madame Chessoux informe que si l'Etat permettait à nouveau de minorer les tarifs comme l'an passé avec une réduction de 50%, le conseil municipal serait invité alors à se prononcer.

**Unanimité.**

### 2021-03-24-04/26 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose le rapport annuel sur les finances locales, préalable au débat.

Il relate le résultat de la consolidation des comptes, qui en résultats cumulés laisse apparaître pour le budget communal un excédent d'exploitation de 2 799 150.81 et tous les budgets confondus, 1 703 682.14. Il rappelle que les budgets annexes de lotissement devraient permettre d'abonder les budgets à venir et diminuer les recours à l'emprunt.

Concernant le bilan 2020, le Maire souligne l'excellent résultat de la section d'exploitation du B.P Commune malgré la crise sanitaire qui a impacté le budget.

L'année 2020 a vu aussi la réalisation des boxes artisans qui offre un vrai outil de travail à des artisans et des commerçants.

De même, le succès du lotissement Paloumayre qui va permettre d'accueillir 23 familles à un coût du foncier maîtrisé.

La section d'investissement en 2021 devrait approcher les quatre millions d'euros sans recours à l'emprunt, en raison de la capacité d'autofinancement générée, et grâce à une politique de programmation des investissements sur plusieurs années.

Seront inscrits au BP cette année :

- La poursuite du Restaurant Scolaire (coût global de 1 860 000)
- La phase II du Plan Plage ( 635 674 € TTC)
- La construction des nouveaux vestiaires du foot, avec des tribunes (960 000 € TTC)
- La maîtrise d'œuvre et études des projets inscrits au programme de ce mandat, comme l'aménagement de la Place des Landais, l'extension de la mairie, le complexe des tennis couverts avec une salle de sports polyvalente pour le collège.

En conclusion, Monsieur le Maire souligne que la bonne santé du budget permet d'éviter une augmentation des taux d'imposition.

Il émet toutefois des craintes vis-à-vis, de l'avenir en raison de la disparition de la taxe d'habitation qui prenait en compte le dynamisme du territoire communal et qui sera compensée par une dotation de l'Etat, forcément moins dynamique.

### 2021-03-24-05/27– GROUPEMENT DE COMMANDES ETUDES HYDRAULIQUES

Les membres du conseil municipal, à l'**unanimité**, approuvent l'adhésion de la commune de Labenne au groupement de commandes organisé par la communauté de communes MACS pour pouvoir mutualiser les connaissances des enjeux et données hydrauliques à l'échelle d'un territoire supra-communal.



Monsieur le Maire rappelle les événements pluviaux récents et la remontée des nappes phréatiques. Il précise que si on veut, à long terme, agir sur ce type de phénomène, il convient de prendre la problématique en amont du bassin versant.

#### **2021-03-24-06/28– OPEN DATA**

Le conseil municipal prend une position de principe relative à l'obligation légale de partager les informations et données publiques sur les supports informatiques.

**Unanimité.**

#### **2021-03-24-07/29 ET 07/29 Bis– VESTIAIRES ET TRIBUNES DU FOOT- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET AU CONSEIL DAPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris de pouvoir réaliser des vestiaires aux normes entre le terrain synthétique et le terrain d'honneur. Ces bâtiments, aux normes de la FFF, permettront d'accueillir en plus, une salle de vie à vocation pédagogique et des tribunes couvertes.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la demande de subvention à solliciter auprès de l'Etat.

De même, dans une délibération sœur (29bis), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au Conseil départemental pour le même projet (**unanimité**).

#### **2021-03-24-08/30– MOTION CONTRE LE PROJET HERCULE/EDF**

Le conseil municipal, après en avoir débattu, adopte une motion visant à manifester sa désapprobation face au projet Hercule mené par EDF qui dans le cadre de sa restructuration prévoit une scission en plusieurs branches dont la branche énergies renouvelables qui s'ouvrirait à un actionnariat privé massif. Le conseil estime que la structure EDF doit rester « un bien commun » sans rentrer dans le jeu des actionnariats.

Mme Boucley rappelle que de nombreux syndicats se sont élevés contre un projet qui remet en cause l'équité de la fourniture de l'électricité.

**Unanimité**

Séance levée à 20h00.

A Labenne, le 30 Mars 2021

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

